

L'an deux mille vingt, le 8 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal au lieu ordinaire de ses séances, en absence de public, sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 02 décembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mr LEMPREUR Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjoints, Mr HERBIN Benoît, Mme DUSAUTOIR Sandra, Mr HOUZIAUX Georges, Mr PRUVOST Jean-Bernard, Mme DELABRE Nadine, Mr PETIT Bruno, Mr OBRY Benoit, Mme BACQUET Isabelle, Mme GODART Sarah, Mme VAN AUDEKERK Bérénice, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mr BLONDIN Franck, ayant donné pouvoir à Mme DELABRE Nadine. Mme OLRY Elisabeth ayant donné pouvoir à Mr PRUVOST Jean-Bernard.

Ajout de question à l'ordre du jour :

Mme la Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : demande d'approbation du Conseil sur l'intégration de « *la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols* », dans les compétences supplémentaires de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette question à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme VAN AUDEKERK Bérénice.

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1-1 TARIFS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les tarifs pour l'année 2021 à l'exception de la cantine (indexation LYS RESTAURATION) et l'accueil de loisirs :

TARIF 2021 En euros	Accueil de loisirs journée sans cantine		Accueil de loisirs ½ journée sans cantine		Cantine scolaire prix du repas
	IZELLOIS	EXTERIEURS	IZELLOIS	EXTERIEURS	
QF < 800	5,00	7,70	3,50	5,00	3,60
QF ≤ 1500	5,10	7,80	3,60	5,10	3,75
QF > 1500	5,20	7,90	3,70	5,20	3,90
Repas adulte					5,15

1-2 TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ORGANISATION DES CLASSES DE THEATRE

Mme la Maire rappelle qu'en septembre le Conseil Municipal avait délibéré pour fixer le tarif de la mise à disposition de la salle des fêtes à la Communauté de Communes Osartis-Marquion pour l'organisation des classes Théâtre à 2800 euros. Mme la Maire informe que Mme AUFFRET, Mme BANTIGNIES et Mr LEGROS (vice-président de la commission) ont demandé un allégement de la location pour l'année 2021. En attendant, un complément d'information, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à 14 voix pour, 1 abstention, de reporter cette question lors d'un prochain conseil.



1.3 – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU SURCOUT LIE AU COVID PAR LES ENTREPRISES BROUTIN/CREAPAV

Mme la Maire informe avoir demandé des éléments de preuve à Mr MULLIEZ (ETS BROUTIN/CREAPAV) concernant la facturation d'un surcoût de 19.965 euros HT lié au COVID. Suite à la présentation des pièces justificatives par Mme la Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas prendre en charge ces surcoûts.

1.4 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Chapitre 012 Article 6411 – 2000 €	Chapitre 65 Article 65888 + 2000 €
Chapitre 21 Article 2183 – 1500 €	Chapitre 21 Article 2188 + 1500 €

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2.1 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION

Considérant que le conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 a approuvé le transfert de la « *maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols* » dans les compétences supplémentaires de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'intégration de « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols », dans les compétences supplémentaires de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION.

2-2 SIDEN-SIAN : DEMANDE D'ADHESION ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Sur proposition du Comité Syndical du Siden-Sian (Régie de Noréade) en date du 13 février 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du CAUDRESIS CATESIS et aux transferts de compétences pour les communes de DEHERIES, HONNECHY, BERTRY, BUSIGNY, CLARY, SAINT-BENIN, HONNECHY, MAUROIS et BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS.

2-3 PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme la Maire, rappelle que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Une version de ce règlement intérieur sera présentée prochainement au comité de relecture pour être soumis à l'approbation lors d'un prochain conseil municipal.

2-4 DELEGATION GENERALE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme la Maire donne lecture des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la délégation générale au maire conformément aux articles précités.

2-5 PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, Mme la Maire propose d'adapter les effectifs en vue de réorganiser les services. Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Conseil de Gestion du Pas-de-Calais, en date du 4 décembre 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la suppression d'un poste d'adjoint technique à hauteur de 25/35^{ème} et la création d'un emploi d'adjoint technique à hauteur de 16/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2021.

D'autre part, les contraintes sanitaires actuelles nous contraignant à revoir le tableau des effectifs, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de deux emplois non permanents d'adjoints techniques à raison de 9h/semaine dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 (n°84-53) et ce sur une durée de 12 mois sur une période maximale de 18 mois.

2-6 ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE DES ELUS

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité » qui dispose que la commune est tenue de souscrire un contrat d'assurance à l'égard de l'ensemble des élus, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la souscription d'un contrat SMACL moyennant une cotisation annuelle de 458 euros dont une partie sera prise en charge par le fond de compensation attribué par l'Etat.

3 – QUESTIONS DIVERSES

3-1 CCID – Commission Communale des Impôts Directs

La direction départementale des Finances publiques nous informe avoir désigné les personnes suivantes pour siéger au sein de cette commission :

Titulaires : Mr STASZAK Robert, Mme PYREZ Annick, Mme OLRY Elisabeth, Mr BECOURT Francis, Mr HOUZIAUX Georges et Mr VARLET Sylvain

Suppléants : Mr DUCOIN Bernard, Mr LECLERCQ Jacques, Mr DEFOSSEZ Michel, Mme FREMY Jeannine, Mr DELABRE Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre

3-2 STAGE SECOURISME DES AGENTS

Mme la Maire indique que 5 agents communaux ont participé à une formation « prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) » dispensée par les sapeurs-pompiers via leur association départementale du SDIS.

3-3 PRESENTATION DES ACTIONS DE LA COMMISSION SOLIDARITE ET CADRE DE VIE

Mme DUSAUTOIR Sandra présente au Conseil un diaporama reprenant l'ensemble des actions effectuées et notamment les visites et contacts liés à la semaine bleue chez les personnes de plus de 85 ans.

3-4 PRESENTATION DES ACTIONS DE LA COMMISSION ANIMATION /CULTURE/SPORT/VIE ASSOCIATIVE

Mme BACQUET Isabelle présente les actions du Comité des fêtes et de la municipalité pour les festivités de fin d'année. Elle informe également les membres du Conseil qu'en l'absence du repas des aînés, le Comité des fêtes participera exceptionnellement cette année, aux côtés du CCAS, à l'achat des articles constituant le colis des aînés.

3-5 PRESENTATION DES ACTIONS DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRES/JEUNESSE

Mr HERBIN Benoît fait lecture du compte rendu du conseil d'école du 3 novembre 2020. Les élections de parents d'élèves remontent un taux de participation de 62,8% contre 60% en 2019. Il présente également le bilan du centre de loisirs des vacances d'automne. Il informe le Conseil qu'un questionnaire à destination des familles sera envoyé en 2021 afin de calibrer les besoins sur les différentes semaines de vacances scolaires.

3-6 PRESENTATION DES ACTIONS DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Mr PETIT Bruno présente les mises à jour du site internet et les nouvelles fonctionnalités qui y seront apportées. Il rappelle que l'objectif est de réduire la circulation des impressions papier et de favoriser l'usage du numérique.

3-7 POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Mr LEMPREUR Michel liste les différents travaux effectués : installation de visiophone dans chacune des 2 écoles (pour répondre au plan Vigipirate renforcé) ; minuterie du clocher de l'église (2 devis d'intervention ont été sollicités) ; modification de l'éclairage du stade de foot (passage en LED et optimisation des équipements) ; abords de la salle des fêtes (reste à poser le mobilier urbain, le portail et la clôture) ; dératisation de l'ensemble des bâtiments communaux et espace public ; installation de nos illuminations de Noël (achat de 3 matériels pour mettre en valeur les nouveaux abords de la salle des fêtes : GOBO-projecteur, guirlande et rennes) ; actualisation du contrat d'entretien des espaces verts avec la VIE ACTIVE.

Intervention de Mr PRUVOST Jean-Bernard qui rappelle les travaux restant à réaliser : fuite de gouttière à la salle des fêtes, mettre en sécurité le nid de poule rue des Processions, apposer un cache à mettre sur la boîte électrique à la salle des fêtes, gargouille rue Bochart, prévenir qu'un caveau est endommagé au cimetière, réparer de nouveau la gouttière de l'habitation rue de la Mairie et remédier à la zone d'ombre en posant un lampadaire au parc de jeux.

La séance est clôturée à 21H24.

